



AVEC LA CGT

S'INFORMER - SE DÉFENDRE - AGIR !

La CGT, votre meilleur atout !

CGOS :

AIDES EXCEPTIONNELLES REMBOURSABLES ET NON REMBOURSABLES

FAISONS LE POINT !



AIDE EXCEPTIONNELLE NON REMBOURSABLE

 Elles concernent notamment :



Les aléas de la vie :
accident, problème de voiture,
dépenses imprévues, etc ...



Des dépenses qu'un.e agent.e
ne pourrait pas supporter
seul.e et qui met sa situation
financière en difficulté.



OBJECTIF :
SOUTENIR LES AGENTS DANS UN
ESPRIT DE SOLIDARITÉ.



AIDE EXCEPTIONNELLE REMBOURSABLE

 Elles concernent notamment :



des agent.e.s en situation de
difficulté financière
temporaire, pour faire face à
une dépense importante comme
l'achat d'une voiture, des soins,
un étalement de facture, des
frais de justice, etc ...



DANS LA LIMITE DE 8000€ SUR
60 MOIS MAXIMUM, SI LES
RESSOURCES DE L'AGENT
PERMETTENT LE REMBOURSEMENT.



CE QUE LA CGT REVENDIQUE :

Vos mandaté.e.s CGT militent chaque année pour le maintien et l'augmentation de ce budget, essentiel pour aider concrètement les agents.



ENSEMBLE, FAISONS VALOIR NOS DROITS !

CGT - AU PLUS PRÈS DES AGENTS

LA CGT
VOTRE FORCE
AU QUOTIDIEN !